



## Question immigration de ma copine Cambodgienne

Par **Freyrito**, le **20/09/2024** à **10:09**

Bonjour,

Ma copine cambodgienne à eu un VISA d'étude de 6 mois qui se finit le 30 octobre. Elle souhaite donc rester sur le territoire pour améliorer son cadre de vie et vie donc chez moi, qui suis français.

Comment pourrait elle rester sur le territoire (légalement si possible) ? en trouvant un emplois avant la fin de son visa et lancant d'autre démarche, même si un peu tard et la laissant en situation "illégal" le temps que les démarches soit accepté ?

Merci à vous

Par **youris**, le **20/09/2024** à **11:03**

bonjour,

à la fin de son visa, votre copine va se retrouver en situation irrégulière et si elle demande un titre de séjour à la préfecture (lequel ?), la préfecture va lui dire de retourner dans son pays chercher un visa pour la France.

votre copine ne peut pas travailler (légalement) sans titre de sé jour.

vous devez savoir que l'hébergement d'une personne en situation irrégulière est un délit, voir ce [lien](#).

salutations

Par **Freyrito**, le **21/09/2024** à **16:59**

Bonjour,

Ma copine Cambodgienne qui est France pour 6 mois (VISA d'étude) souhaiterait revenir sur

le territoire après son départ.

Pourrait elle revenir si elle à un travail à l'avance sur le territoire et une attestation d'hébergement fourni par ma personne ? J'ai vu qu'il y avait des minimas financier mais je ne suis pas sûr de bien les interpréter.

Merci à vous d'éclairer ma lanterne

Par **Fructidor**, le **21/09/2024** à **17:14**

Bonjour

Pour que votre copine puisse rester en France après l'expiration de son visa d'étude, elle a plusieurs options :

Si elle souhaite continuer ses études, elle peut demander une carte de séjour temporaire "étudiant" qui est valable un an et renouvelable.

Si elle a terminé ses études et souhaite chercher un emploi ou créer une entreprise, elle peut demander une APS, qui est valable un an.